

Le 29 août 2025

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Signature d'un engagement pour l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) sur le territoire de la Communauté de Communes des Rives de Moselle**

Le 29 août 2025, la Communauté de Communes des Rives de Moselle et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ont officialisé, par la signature d'un contrat-cadre, leur engagement en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) couvrant la période 2026-2030. Ce futur contrat concernera les 20 communes du territoire, soit plus de 53 000 habitants.

Cet engagement a été signé par :

- Julien FREYBURGER, Président de la Communauté de Communes,
- Lamia HIMER, Directrice départementale de la Moselle, ARS Grand Est.

Il bénéficie également du soutien de :

- Monsieur le Préfet de Moselle,
- L'Éducation nationale,
- Le Conseil régional,
- Le Conseil départemental,
- La Caisse primaire d'assurance maladie de la Moselle,
- Le Régime local d'assurance maladie,
- La Mutualité sociale agricole de Lorraine,
- Le Centre hospitalier régional Metz-Thionville.

### **Un engagement collectif pour la santé des habitants**

La signature de cet engagement marque une étape décisive dans la mobilisation des acteurs locaux en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins et de la promotion de la santé sur le territoire. Elle illustre une volonté partagée de développer des actions ciblées, en réponse aux enjeux sanitaires identifiés localement, en associant élus, professionnels de santé, associations et institutions.

Le CLS permettra :

- de coordonner les politiques publiques de santé,
- de renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire,
- d'impliquer les citoyens dans la définition des objectifs de santé publique.

Pour l'ARS Grand Est, cet engagement constitue un levier essentiel pour adapter la politique régionale de santé aux réalités locales et bâtir, avec l'ensemble des partenaires, une offre de soins plus solide et plus équitable.

#### **Contact presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

## **Les axes prioritaires du futur CLS**

Le Contrat Local de Santé des Rives de Moselle s'articulera autour de quatre priorités :

- Lutte contre les déserts médicaux,
- Prévention et promotion de la santé,
- Accès aux soins pour tous,
- Santé environnementale et amélioration du cadre de vie.

À l'issue des travaux engagés dans les prochains mois, la signature officielle du CLS ouvrira la voie à des actions concrètes et financées, déployées sur l'ensemble du territoire, pour un impact durable sur le bien-être et la santé des habitants.